

Le procès de François Vaillant, pour refus d'empreinte ADN

Ce procès est reporté au 17 novembre. Il devait se dérouler à Rouen le 11 août. Mais ce jour-là, l'heureuse surprise fut que 87 personnes sont venues au Palais de justice de Rouen, de Normandie, d'Île-de-France, d'Amiens, de Grenoble, de Nancy... et même de Grèce ! La salle était comble.

Après une demi-heure « d'affaires courantes », le président du tribunal s'empare du dossier du prévenu. Le parquet demande un report du procès ! L'avocat, Nicolas Gallon, plaide alors d'une manière fort pointue pour que ce procès ait cependant lieu ce 11 août. La Cour suspend l'audience pour délibérer hors du prétoire, et revient six minutes plus tard. Elle avait parfaitement la possibilité de ne pas suivre la proposition du parquet. Rien n'y a fait, le président du tribunal annonce le report du procès au 17 novembre !

La raison invoquée par le parquet est l'existence d'une saisine du Conseil constitutionnel, par une QPC (Question prioritaire de constitutionnalité), datée de juin dernier, émanant d'un prévenu d'Angers Faucheur-refuseur de prélèvement ADN, au sujet d'un article de la loi concernant le Fnaeg (Fichier national automatisé des empreintes génétiques) qui ne serait pas constitutionnel. Le Conseil constitutionnel doit donner sa réponse courant septembre à cette saisine. En d'autres termes, le Tribunal de Rouen a choisi de reporter ce procès à une date où les tribunaux auront en mains l'avis du Conseil constitutionnel.

Nous sommes également en droit de penser que le Tribunal de Rouen a aussi préféré reporter ce procès au 17 novembre, car il avait été informé par l'avocat, comme il se doit, que le prévenu et la défense allaient développer ce 11 août, pour la première fois en France devant une cour de justice — à partir d'une découverte de cher-



cheurs de l'Inserm en 2009 —, que les fameux segments non codants des empreintes génétiques prélevées par la police peuvent de fait discriminer une population. Cette découverte de l'Inserm jette tout simplement à terre le Fnaeg qui prétend ne jamais pouvoir servir à discriminer une quelconque population.

Tout le monde est sorti du prétoire pour tenir une réunion sauvage et publique dans la cour ensoleillée du Palais de justice, pendant 45 minutes, sous l'œil aussi étonné qu'amusé de quelques policiers. Ce fut l'occasion pour tous d'échanger au sujet de ce report, de la découverte des chercheurs de l'Inserm, des actions des Déboulonneurs et aussi de Paysages de France, tout cela grâce notamment à Yvan Gradis, Pierre-jean Delahousse, Olivier Saladin...

Ce sera donc rebelote le 17 novembre à Rouen. En théorie, le prévenu risque toujours un an de prison et 15 000 euros d'amende, mais la relaxe semble de plus en plus proche. Il convient surtout de retenir, qu'en ce moment, Faucheurs et Déboulonneurs sont en train de placer

quelques bons coups de butoir contre le Fnaeg, ce fichier de police qui serait une aubaine si demain un pouvoir politique de type « Vichy » s'en emparait pour discriminer telle ou telle partie de la population. N'oublions jamais que les trains qui se sont ébranlés vers l'Allemagne nazie emmenaient vers les camps de concentration des personnes qui avaient été abusivement fichées par la police française.

Le comité de soutien à François Vaillant tient à exprimer sa profonde reconnaissance aux personnes qui se sont déplacées ce 11 août, à celles qui ont envoyé un mot de soutien et/ou un soutien financier. Même 10 ou 20 euros, tout compte pour payer les frais de justice (huissiers, avocat, etc.). Les frais de justice du 11 août s'élèvent à eux seuls à 1 456 euros ! **La collecte se poursuit** pour le procès du 17 novembre. Chèque à l'ordre de : Man Haute-Normandie ; à envoyer à : Man, Centre 308, 82 rue Jeanne-d'Arc, 76000 Rouen.

L'audience au tribunal du 11 août a suscité un excellent reportage de France 3, plusieurs articles dans la presse régionale et nationale, sans parler de nombreux sites de la Toile, dont celui de la Ligue des droits de l'homme de Toulon, lequel permet toujours de visionner le bon reportage de France 3 : www.lhdh-toulon.net ■

